

*Patricia Bédague, chargée d'études, Observatoire
Régional de la Santé
Dr Thomas Bonnet, MIRT, Dreets*

Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) :

« Les Quinzaines MCP »



■ Le PROGRAMME de surveillance MCP

- Définition d'une MCP
- Objectifs du programme
- Qui fait quoi ?

■ METHODE

- Critères d'inclusion
- Les fiches de recueil
- L'application de saisie des MCP
- Les questions Covid-19

■ UTILISATION DES DONNEES MCP

- Au niveau régional
- Au niveau national



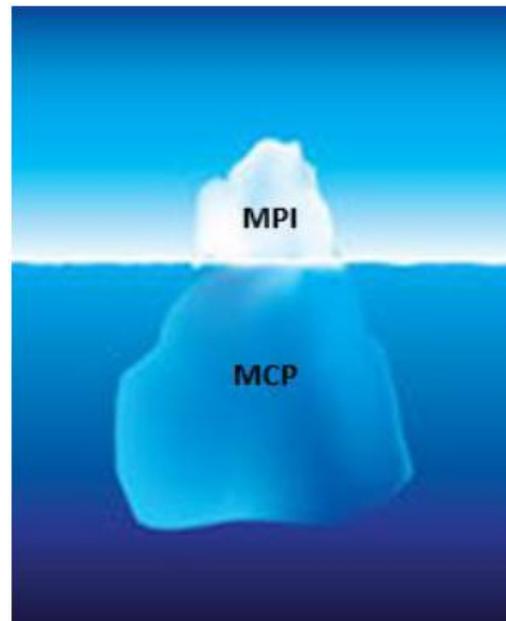
- Utiliser l'**expertise** individuelle des médecins du travail pour la surveillance épidémiologique et la veille sanitaire

- S'appuyer sur un dispositif législatif (obligation légale théorique en attente d'un décret d'application) :

Art L 461-6 du code de la SS : « **Est obligatoire**, pour tout docteur en médecine qui peut en connaître l'existence, notamment les médecins du travail, la **déclaration de tout symptôme d'imprégnation toxique et de toute maladie, lorsqu'ils ont un caractère professionnel** et figurent sur une liste établie par arrêté interministériel, après avis du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

Il doit également déclarer tout symptôme et **toute maladie non compris dans cette liste** mais qui présentent, « à son avis », un caractère professionnel. »

- Toute maladie (ou symptôme) causée ou aggravée par le travail : TMS, souffrance mentale, allergie, intoxication, tumeur, etc
- Mais non reconnues en maladie professionnelle (MP) par les régimes de sécurité sociale
- De fait, elles échappent et sont donc complémentaires aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale.
- Les déclarations de MCP, dans le cadre des Quinzaines MCP, participent à combler ce vide.



DÉFINITION D'UNE MCP



- Comprend les maladies qui ne relèvent pas d'un tableau de maladies professionnelles indemnisables

+

- Comprend les maladies qui relèvent d'un tableau de MPI, mais :

- Déclaration non faite par le salarié

- Déclaration faite, mais refus de reconnaissance

- Instruction en cours

- Origine externe mais pathologie aggravée par le travail (ex : asthme)

- A l'exclusion des accidents du travail et de leurs conséquences



- MCP constatées en visite médicale ou dépistées en entretien infirmier durant les deux semaines définies

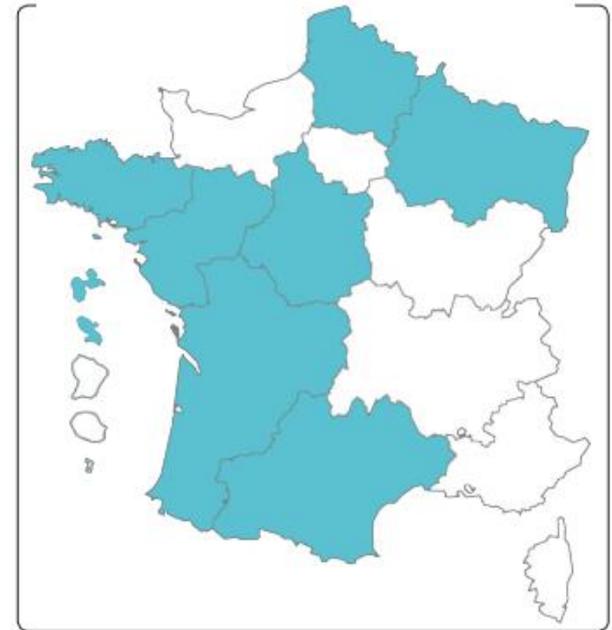
⇒ **Il est possible de décaler les dates de recueil d'1 à 2 semaines avant ou après, tout en maintenant 2 semaines consécutives**

- Pour rappel, le médecin du travail est seul habilité à signaler en MCP en remplissant une fiche de signalement.

- Un médecin collaborateur peut participer même si son médecin tuteur n'y participe pas, à condition que celui-ci l'y autorise

- Améliorer la connaissance des **pathologies** d'origine professionnelle au niveau de la région, et comparer au niveau national
- Contribuer à détecter d'éventuelles pathologies émergentes, en s'appuyant sur :
 - L'estimation de la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale, de la profession et du secteur d'activité des salariés,
 - La description des agents d'exposition professionnelle associés aux différentes MCP.
- Suivre l'évolution des données dans le temps
- Participer aux discussions pour étendre le dispositif d'indemnisation des MP.

Régions participantes





Equipe nationale

Santé Publique France

- Coordination du système
- Exploitation nationale des données
- Restitution des résultats nationaux

Binômes régionaux

*Epidémiologiste (ORS) &
Médecins inspecteurs du travail*

- Animation régionale du réseau (dates des Quinzaines, informations ...)
- Constitution de la BDD régionale
- Exploitation des données régionales et restitution

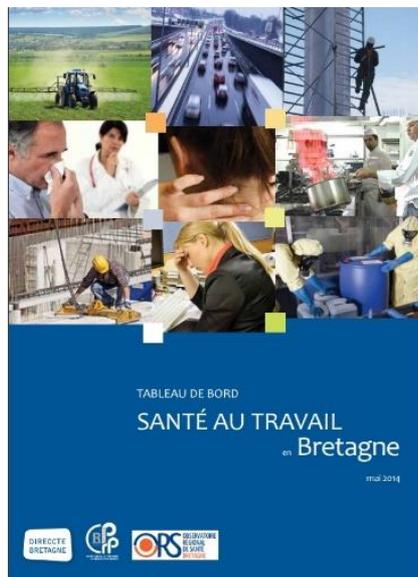
Médecins du travail volontaires

- Signalement de toutes les MCP (expertise médicale)
- Tableau de bord de l'ensemble des visites

Utilisation des données au niveau RÉGIONAL



- Publication annuelle des résultats MCP en Bretagne
- Outil d'observation et d'appui à l'orientation de la politique régionale de prévention des risques professionnels (PRST) :



PRÉSENTATION DU PROJET

Impulsé et soutenu financièrement par la Direccte de Bretagne, le projet de mise à disposition d'un tableau de bord dématérialisé en santé travail auprès des acteurs régionaux de la prévention s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du Plan national santé travail 2016-2020. Celui-ci vise à renforcer les connaissances en développant notamment une méthodologie de regroupement des données et en dotant la région d'un outil de diagnostic territorial fiable, partagé et opérationnel, au service de l'action.

L'objectif principal de ce tableau de bord est l'aide à la décision pour les partenaires membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT), décideurs/financeurs du champ santé travail en Bretagne, préventeurs et partenaires sociaux. C'est donc un outil au service des actions développées dans le cadre du Plan régional santé travail (PRST).

Les objectifs opérationnels se déclinent ainsi :

- Une aide à la décision quant aux priorités en termes de mise en œuvre d'action de prévention (thématiques, sectorielles, populationnelles, territoriales).
- Une contribution à l'évaluation de l'impact de la politique régionale de prévention mise en œuvre dans le cadre du PRST.
- La possibilité de porter un regard sur les évolutions dans le temps.
- Une aide à la décision quant aux priorisations des études à mettre en œuvre.
- Au final, une contribution à l'amélioration de la connaissance régionale en santé travail.

Un comité de pilotage du tableau de bord a été constitué, composé de représentants des

CHIFFRES-CLÉS

Economie et emploi
Sinistralité en synthèse
Sinistralité - Régime général
Sinistralité - Régime agricole

FOCUS

Accidents du travail liés aux chutes
Travail des femmes

ÉTUDES RÉGIONALES

Maladies à caractère professionnel
Santé au travail dans les associations bretonnes

ÉTUDES DANS LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Étude EVASTRESS : Le stress des salariés suivis par un SST
Des TMS aux RPS : une étude de prévention sur la prévalence des plaintes de troubles musculo-squelettiques et ses facteurs favorisants chez les salariés d'une entreprise

LETTRÉ D'INFORMATION

Di@benn

Utilisation des données MCP dans le focus « **santé au travail des femmes** »



- Apporter des éléments aux services régionaux de prévention (CARSAT MSA OPPBTP...).
- Outil au service des médecins et des acteurs de prévention :
 - abonder les fiches entreprise (notamment sur les pathologies en lien avec la souffrance psychique au travail)
 - réaliser des diagnostics territoriaux => données locales pour l'élaboration des projets de service
- État des lieux de l'ARS pour le PRS Bretagne : rapport « Etat de santé de la population en Bretagne »
- Plaquette d'indicateurs pour le PRSE (agents d'exposition environnementaux impliqués dans une MCP, contraintes thermiques, poussières, risque chimique...)



- Plaquettes et rapports nationaux propres au programme
- Exploitations thématiques sur populations / pathologies d'intérêt
- Plaquettes : salariés agricoles, salariés des TP, chauffeurs, aide à domicile, métiers de la grande distribution, intérimaires,
- Souffrance psychique / Facteurs organisationnels, relationnels et éthique (FOREs)
- Sous-déclaration des TMS en MP
- Audition de Santé publique France à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la mission d'information sur l'épuisement professionnel



– Fiche de signalement :

- pour chaque MCP présente au moment de la visite : **signe clinique ou pathologie active (plusieurs MCP par salarié)**



– Tableau de bord :

- ensemble des visites médicales et entretiens infirmiers faits pendant la quinzaine

- délégation possible aux assistantes

- Date et type de visite
- Sexe et année de naissance du salarié
- Profession
- ...

Le recueil peut s'effectuer soit :

- En utilisant **l'application informatique**
- En utilisant **les fichiers électroniques**
- En utilisant **les fiches papiers**

PATHOLOGIE 1

Date de début : mois : année: 20

Diagnostic (ou manifestations pathologiques) :

ne pas remplir

Cette pathologie a-t-elle déjà été signalée en MCP lors d'une quinzaine précédente ? Oui Non

Si oui, en quelle année ?

Agent(s) physique, chimique, biologique et/ou organisation du travail susceptible(s) d'être à l'origine de la pathologie

HIÉRARCHISER LES PRINCIPAUX AGENTS (3 AU MAXIMUM) PAR ORDRE DÉCROISSANT D'IMPORTANCE

1)..... lié à la crise sanitaire *ne pas remplir*

2)..... lié à la crise sanitaire *ne pas remplir*

3)..... lié à la crise sanitaire *ne pas remplir*

Existe-il un tableau de maladie professionnelle pour cette MCP ? Oui Non

Si oui, a-t-elle fait l'objet d'une déclaration en MPI ? Oui, refus de reconnaissance Oui, procédure en cours Non

Si cette MCP n'a pas fait l'objet d'une déclaration en MPI, pourquoi ?

Bilan diagnostique en cours ou non finalisé Méconnaissance du salarié Critères du tableau non remplis

Refus du salarié : Crainte pour l'emploi Complexité démarche Réparation peu attractive Autre :

Autre raison :

SALARIE

Sexe : H F

Année de naissance :

Type de contrat CDI, fonctionnaire CDD Interim Apprenti, alternance, stagiaire, étudiant

Intermittent du spectacle Chèque Emploi Service, contrat aidé Autre (Saisonnier, vacataire...)

Classification professionnelle (Code au dos) :

Profession (préciser le mieux possible) :

Décrire les tâches ou activités que le salarié doit accomplir au cours d'une journée de travail typique :

TABLEAU DE BORD



Tableaux de bord de la "Quinzaine MCP" (Ensemble de toutes les visites médicales pendant la "Quinzaine MCP")



Nom du médecin :

Département :

Noméro du service : (sur 3 positions)

Type de service : SE / SE / MSA / FPT / FPH / FPE

Numéro de l'équipe :

ETP (en %):

(1) Type de contrat : CDI ou fonctionnaire, CDD, Intérim, Apprenti ou Alternance ou Stagiaire, Intermittent du spectacle, Chèque Emploi Service, Autre (saisonnier, vacataire)

(2) Type de visite - VIPE : Visite d'information et de prévention d'embauche ; VIIP : Visite d'information et de prévention périodique ; EMAE : Examen médical d'aptitude d'embauche ; EMAP : Examen médical d'aptitude périodique ; VI : Visite intermédiaire ; VR : Visite de reprise ; VPR : Visite de pré-reprise ; VD : Visite à la demande

(3) Classification professionnelle

1 : Manœuvre ou ouvrier spécialisé ; 2 : Ouvrier qualifié ou ouvrier hautement qualifié ou technicien d'atelier ; 3 : Agent de maîtrise ; 4 : Directeur général ou adjoint direct au directeur ; 5 : Technicien de bureau, dessinateur, VRP ; 6 : Instituteur, assistante sociale, infirmière et autres personnels de catégorie B de la fonction publique ; 7 : Ingénieur ou cadre ; 8 : Professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique ; 9 : Employés de bureau, de commerce, agents de service, aides soignantes, gardiennes d'enfants, personnels de catégorie C ou D de la fonction publique ; 0 : Autres ; (ou blanc) : Manquant

(4) Statut entreprise - 1 : Etat ; 2 : Collectivités territoriales, HLM, hôpitaux ; 3 : Sécurité sociale ; 4 : Ex-entreprises publiques nationalisées (EDF, La Poste, SNCF, RATP...) ; 5 : Privé ; (ou blanc) : Manquant

(5) Taille de l'entreprise - 1 : 1 à 9 salariés ; 2 : 10 à 49 salariés ; 3 : 50 à 199 salariés ; 4 : 200 à 499 salariés ; 5 : plus de 500 salariés ; (ou blanc) : Manquant

N° de la visite	Date jj/mm/aaaa	Sexe (M/F)	Année de naissance	Code profession	Profession en clair (préciser la qualification)	Code NAF 2008 entreprise	Type de contrat ⁽¹⁾ (CDI, CDD, Intérim, Apprenti, Spectacle, CES, Autre)	Type de visite ⁽²⁾ (VIPE, VIIP, EMAE, EMAP, VI, VR, VPR, VD)	Membre de l'équipe (1-Médecin du travail / 2-Infirmier)	Classification professionnelle ⁽³⁾ (0-9)	Statut entreprise ⁽⁴⁾ (1-5)	Taille entreprise ⁽⁵⁾ (1-5)	Signalé MCP (0=Non, 1=Oui)
1													

Utilisation de l'application de saisie des MCP en ligne

MOT DE PASSE OTP



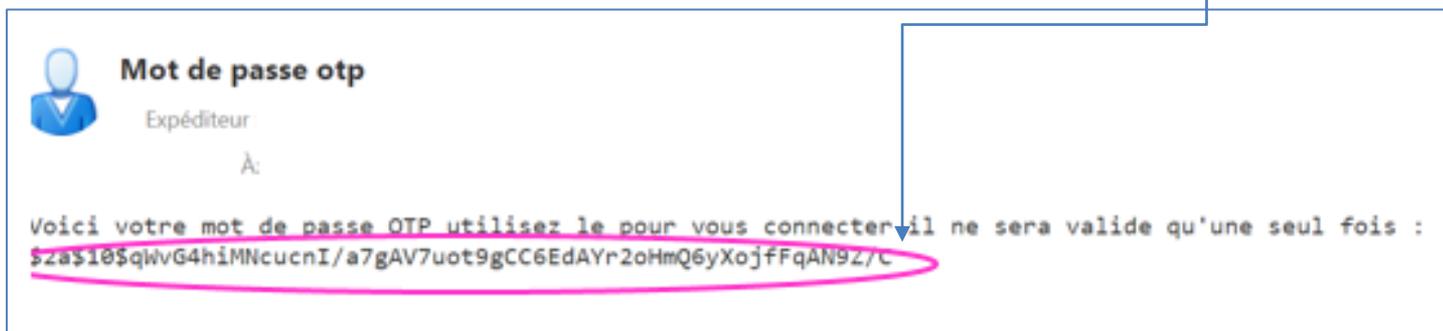
20

- Suppression du certificat d'authentification, remplacé par la connexion par mot de passe OTP (One Time Password)
- A chaque connexion : réception d'un email contenant un code à usage unique à copier/coller dans l'application en complément de l'identifiant et du mot de passe

The screenshot shows a login form with the following fields:

- Identifiant: Duboisma
- Mot de passe: [masked with dots]
- Mot de passe OTP (envoyé par email): Votre mot de passe

Below the fields is a green 'Connexion' button and a link: 'Avez-vous oublié votre mot de passe ?'. A green notification box on the right states: 'Le mot de passe OTP a été envoyé à l'adresse mail de l'utilisateur'.



L'application n'est pas accessible par Internet Explorer

- Désignation, dans chaque service de santé au travail d'un médecin référent MCP
 - Interlocuteur privilégié des services sur ce sujet
 - Relais pour rappeler les dates et le protocole des quinzaines (en réunions, par mail), répondre aux questions des médecins.

- Sollicitation des éditeurs de logiciels par Santé publique France afin de faciliter le recueil des données nécessaires à l'enquête MCP à partir du logiciel métier (tableau de bord).



■ Contacts pendant la Quinzaine :

- Dr Thomas Bonnet, Dreetz
- Patricia Bédague, ORS